

(N° 39.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1885-1886.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1886.

(Voir les n^{os} 84, IX, session de 1884-1885, 5, IX, 72 et 92, session de 1885-1886,
de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de la Guerre est fixé, pour l'exercice 1886, à la somme de quarante-cinq millions six cent vingt-quatre mille cent francs (45,624,100 francs), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

Dans les localités où le service de la viande est assuré par la voie de la régie directe, les issues (déchets, peaux, suifs, etc.) provenant des bêtes bovines abattues, seront vendues par les soins de l'Administration de la Guerre et le produit en sera déduit du montant des achats de bétail.

ART. 3.

La présente loi sera exécutoire le jour de sa publication au *Moniteur*.

Bruxelles, le 16 février 1886.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,
(Signé) P. TACK.*

*Les Secrétaires,
(Signé) J. DE BURLET.
LÉON D'ANDRIMONT.*

Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1886.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	
2	— des fonctionnaires et employés civils.	200,000 »	
3	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Département de la Guerre	16,000 »	492,000 »
4	Matériel	65,000 »	
5	Dépôt de la Guerre et Institut cartographique militaire (Y compris 140,000 francs en charges extraordinaires et temporaires).	190,000 »	
CHAPITRE II.			
ÉTATS-MAJORS.			
6	Traitement de l'état-major général	878,600 »	
7	— — des provinces et des places	270,400 »	1,406,700 »
8	— du service de l'intendance	257,700 »	
CHAPITRE III.			
SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.			
9	Traitement des officiers de santé	508,400 »	
10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux	709,800 »	1,218,200 »
11	Service pharmaceutique	200,000 »	
CHAPITRE IV.			
SOLDE DES TROUPES.			
12	Traitement et solde de l'infanterie	14,595,200 »	
13	— — de la cavalerie	5,800,500 »	
14	— — de l'artillerie	5,357,700 »	25,768,700 »
15	— — du génie	1,345,900 »	
16	— — du bataillon d'administration	675,400 »	
	Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.		
CHAPITRE V.			
ACADÉMIE MILITAIRE.			
17	Personnel de l'École militaire et de l'École de guerre	232,100 »	277,000 »
18	Dépenses d'administration.	44,900 »	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE VI.			
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.			
19	Traitement du personnel des établissements.	66,375 »	1,568,825 »
20	Matériel de l'artillerie.	1,502,450 »	
CHAPITRE VII.			
MATÉRIEL DU GÉNIE.			
21	Matériel du génie	1,470,000 »	1,470,000 »
CHAPITRE VIII.			
PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.			
22	Pain et viande	6,975,500 »	13,287,600 »
23	Fourrages en nature	4,209,400 »	
24	Casernement des hommes.	767,000 »	
25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.	105,000 »	
26	Frais de route et de séjour	150,000 »	
27	Transports généraux	100,000 »	
28	Chauffage et éclairage des corps de garde	170,000 »	
29	Remonte.	852,700 »	
CHAPITRE IX.			
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
50	Traitements divers et honoraires	145,000 »	165,000 »
51	Frais de représentation	20,000 »	
CHAPITRE X.			
PENSIONS ET SECOURS.			
52	Pensions et secours.	155,000 »	155,000 »
CHAPITRE XI.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
55	Dépenses imprévues non libellées au Budget	15,075 »	15,075 »
TOTAL DU BUDGET DE LA GUERRE. . fr.		»	45,624,100 »